ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 14 avril 2014 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz

NOR : *AFSA1430271A*

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2012 modifié portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz,

Arrête :

Article 1er

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz :

Dr Jocelyne MARTIN-DECHANET, médecin responsable départemental, direction des services départementaux de l'éducation nationale de Moselle, en remplacement du Dr Suzel MULLER.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 avril 2014.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. Fourcade